



défi algues — Bio —

Proposition de scénario de financement des analyses microbiologiques volontaires des Zones Hors Classement Sanitaire Conchylicole (ZHCSC)

*dans le cadre du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la
production biologique
Proposition émise par le Comité de Pilotage du programme
Défi Algues Bio*

Document de travail préalable au GT Algues De Rive du
mardi 21 juin 2022 à Morlaix





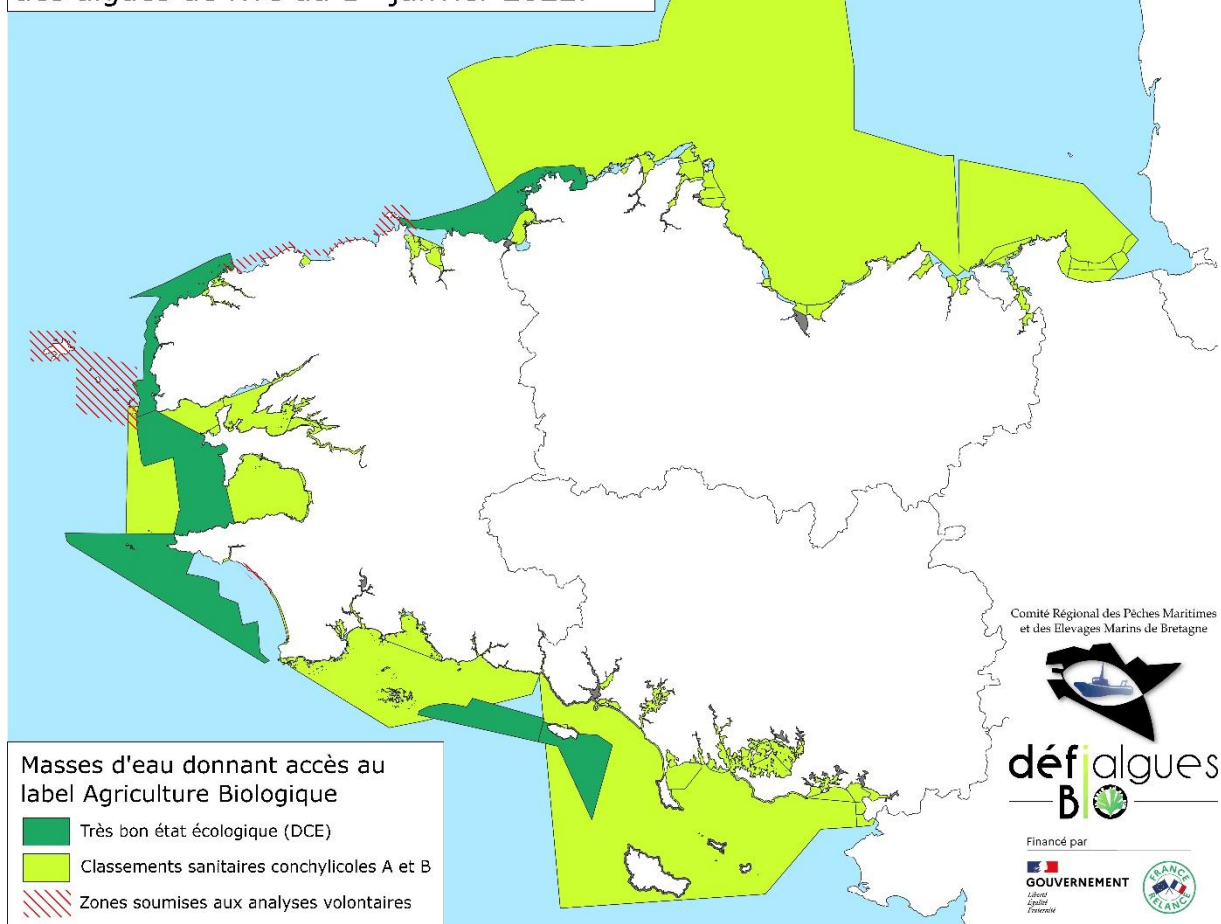
1 Rappel du contexte

Dans le cadre de la certification en Agriculture Biologique des algues de rive et selon le règlement (UE) 2018/848 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de sourcer sa récolte dans :

- Une masse d'eau en très bon état écologique au titre de la DCE 2000/60/CE ; ou
- Une masse d'eau classée A ou B au titre du classement sanitaire conchylicole ; ou
- Une masse d'eau à la qualité sanitaire équivalente au classement sanitaire conchylicole A ou B par la mise en place d'analyses microbiologiques volontaires régulières.

Au regard de l'intégralité des masses d'eau bretonnes et de leur qualité écologique et sanitaire au 1^{er} janvier 2022, il existe 6 zones nécessitant la mise en place d'analyses microbiologiques volontaires.

Les critères du label Agriculture Biologique
des algues de rive au 1^{er} janvier 2022.



Ces 6 zones requièrent un financement annuel pour couvrir les frais de prélèvements, de transport et d'analyses par un laboratoire agréé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le dénombrement des *Escherichia coli* dans les coquillages marins vivants.

Ces analyses, actuellement réalisées par des entreprises privées, ne sont pas disponibles pour l'ensemble des entreprises de récolte d'algues de rive.



Le tableau suivant présente le montant du financement selon un devis établi par LABOCEA pour l'année 2022.

DENOMINATION ZONE	MASSE D'EAU DCE	NB. PRELEVEM ^{TS} PAR AN	MONTANT TTC (€)
Roscoff	FRGC12	12	2 772,43
Plouescat		12	2 494,22
Guissény		12	2 414,74
Audierne	FRGC26	6	1 187,50
Ouessant	FRGC18	12	4 689,89
Molène		12	
		TOTAL 2022 TTC	13 558,78

2 Proposition de rôle du CRPMEM de Bretagne

A partir de 2023, le CRPMEM de Bretagne se propose de porter le sujet des analyses microbiologiques volontaires, et ce :

1. En se chargeant des démarches à effectuer auprès du laboratoire d'analyses agréé concerné (établissement des devis, transactions financières) ;
2. En recueillant les montants nécessaires au financement des analyses ;
3. En s'employant à fournir les résultats des analyses microbiologiques réalisées à l'ensemble des professionnels titulaires d'une licence Algues de rive, labelisés AB ou non.

Remarque : Attention, il s'agit ici de porter le sujet des analyses microbiologiques volontaires dans le cadre des Zones Hors Classement Sanitaire Conchylicole (ZHCSC) ; et non de traiter de la certification et du label en lui-même.

Afin de recueillir les montants nécessaires pour couvrir le financement des analyses (point 2. précédent), le CRPMEM de Bretagne propose de répercuter les coûts sur les licences de récolte d'algues de rive. Ainsi, pour un contingent de 77 licences, le surcoût appliqué au montant annuel de 100€ est de l'ordre de 180€ ; amenant le prix de la licence à 280€. Il est à noter que ce surcoût est calculé de manière à couvrir uniquement le financement annuel des analyses volontaires pour les 6 zones présentées précédemment.

Prix actuel de la licence : 100€

Proposition d'un nouveau prix de licence : 280€

Ce surcoût de la licence s'appliquerait de manière identique à tous les titulaires de licence de récolte d'algues de rive, sans distinction. Les résultats seront disponibles pour l'ensemble des entreprises titulaires d'une licence Algues de rive, permettant ainsi au plus grand nombre de disposer d'éléments justifiant de la haute qualité sanitaire du milieu où sont prélevées les algues, y compris si l'entreprise n'adhère pas au label AB.



Cette proposition de financement des analyses volontaires est réalisée par le comité de pilotage* du programme qui s'est déroulé le 23 mai 2022 et sera soumise à l'avis du Groupe de Travail Algues De Rive qui se déroulera le mardi 21 juin 2022, dans les locaux du CRC Bretagne nord à Morlaix à partir de 14h00.

L'avis du GT Algues de rive sera alors transmis au Conseil du CRPMEM pour approbation.

Pour tout complément d'informations, merci de contacter



Valentin
LE NY



07.49.59.35.97.



vleny@bretagne-peches.org

** Rappel de la composition du comité de pilotage : CRPMEM, 3 représentants SRPARB, 3 représentants CSAVM, SBR, CEVA*